

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **Mme Deschiens**, déléguée titulaire de Levallois est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 7 juillet 2025.

Délibération n° 25-25 – Décision modificative n°1. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 25-26 – Reversement de la R2 électricité. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 25-27 – Contrat de vente d'électricité photovoltaïque. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 25-28 – Réseau de chaleur urbain de Chaville – Rapport annuel du concessionnaire. *A pris acte à l'unanimité.*

Délibération n° 25-29 – METHAVALO 92 - Rapport pour l'exercice 2024. *A pris acte à l'unanimité.*

Délibération n° 25-30 – SEML Sigeif Mobilités - Rapport des administrateurs du Sigeif pour l'exercice 2024. *A pris acte à l'unanimité.*

Délibération n° 25-31 – Affaires de personnel – Mise à jour du tableau des effectifs. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17h30.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif le 16 octobre 2025

Le Président du Syndicat
JEAN-JACQUES GUILLET



Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025DÉLIBÉRATION N° 25-25OBJET :

Décision modificative n° 1

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A.

Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- 3 -

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 24-54 du 16 décembre 2024 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 25-01 du 3 février 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°25-12 du 7 juillet 2025 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2025,

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de la décision modificative n°1 du budget principal du SIGEIF pour l'exercice 2025,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Adopte la décision modificative n°1 au budget 2025 du SIGEIF, arrêtée en dépenses et en recettes à 0 € en fonctionnement et à 730 600 € en investissement, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
012 Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00		
67 Titres annulés sur exercices antérieurs	-30 000,00		
Dépenses de fonctionnement réelles	0,00	Recettes de fonctionnement réelles	0,00
042 Dotation aux amortissements	150 000,00		
023 Virement à la section d'investissement	-150 000,00		
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Dépenses de fonctionnement	0,00	Recettes de fonctionnement	0,00

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
4581 Opérations sous mandats	730 600,00	4582 Opérations sous mandats	730 600,00
Dépenses d'investissement réelles	730 600,00	Recettes de d'investissement réelles	730 600,00
		040 Opération d'ordre entre sections	150 000,00
		021 virement de la section de fonctionnement	-150 000,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	0,00
Dépenses d'investissement	730 600,00	Recettes d'investissement	730 600,00

Le budget total ouvert au titre de l'exercice 2025 s'élève à 101 200 477,80 euros en dépenses et en recettes, dont 36 956 190 euros en fonctionnement et 64 244 287,80 euros en investissement.

Par délégation du Président,
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025DÉLIBÉRATION N° 25-26OBJET :

Reversement de la R2 électricité 2025

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A.

Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

- 3 -

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE C O M I T É,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 18 octobre 2019 et notamment son annexe 1, article 2 § 2.3 concernant la redevance R2 dite « d'investissement »,

Vu le budget du Syndicat,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le montant de la redevance d'investissement dite « R2 » perçu par le Sigeif, pour l'année 2025, au titre des travaux ayant fait l'objet d'un mandatement au cours de l'exercice 2023, est de 2 787 699,70 euros.

Article 2 : Cette redevance est à reverser aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux, selon la répartition définie dans le tableau joint à la présente délibération.

Article 3 : Le montant correspondant sera imputé au chapitre 204, articles 2041482 et 2041582 du budget 2025 du Syndicat.

- 4 -

Etat définitif des travaux d'investissement
d'Eclairage Public et d'effacement des réseaux concédés à Enedis
financés par les communes et le Sigeif et mandatés en 2023



Etat prévu à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges.

Termes I et B de la concession R2 qui sera versée par Enedis au Sigeif en 2025

Valeurs en € du 18/09/2023

Code Insee	Commune	Terme "I" * 2023 (euros HT)	Terme "B" * 2023 (euros HT)	R2 2025
	SIGEIF		3 370 579,68	1 550 466,65 €
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	515 503,17	0,00	56 860,34 €
91044	BALLAINVILLERS	0,00	0,00	0,00 €
91064	Blehen	51 372,81	0,00	5 666,45 €
93007	BLANC-MESNIL (LE)	64 877,83	0,00	7 156,07 €
78073	BOS D'ARCY	46 283,20	0,00	5 102,86 €
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	92 947,87	0,00	10 252,21 €
77055	BROU-SUR-CHANTERNE	0,00	0,00	0,00 €
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	88 535,92	0,00	9 765,57 €
78126	LA CELLE SAINT CLOUD	214 016,69	0,00	23 606,18 €
91136	CHAMPLAN	40 155,70	0,00	4 429,29 €
78146	CHATOU	604 056,55	0,00	66 627,83 €
92022	CHAVILLE	451 322,11	0,00	49 781,12 €
77108	CHÉLLES	36 670,64	0,00	4 044,89 €
94019	CHENNEVÈRES-SUR-MARNE	188 352,89	0,00	20 775,45 €
78158	LE CHESNAY / ROCQUENCOURT	573 796,54	0,00	63 290,13 €
77139	COURTRY	140 241,92	0,00	15 468,78 €
78190	CROISSY-SUR-SEINE	311 048,50	0,00	34 308,85 €
91215	ÉPINAY-SOUS-GENART	0,00	0,00	0,00 €
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	238 107,89	0,00	26 263,46 €
93032	GAGNY	349 577,68	0,00	38 558,65 €
92033	GARCHES	649 797,06	0,00	71 673,04 €
78322	JOUY-EN-JOSAS	71 998,60	0,00	7 941,49 €
94044	LMEL-BREYANNE	0,00	0,00	0,00 €
93046	LURY-QUAN	161 135,38	0,00	17 773,54 €
78322	Loges-en-Josas (Les)	27 336,50	0,00	3 015,23 €
91345	LONGJumeau	0,00	0,00	0,00 €
78358	MASONS-LAFFITTE	0,00	0,00	0,00 €
94047	MANDRES-LES-ROGES	22 815,97	0,00	2 516,62 €
91363	MARCOUSSIS	31 344,96	0,00	3 457,57 €
93369	MARGENCY	81 027,15	0,00	8 937,35 €
92047	MARNES-LA-COQUETTE	69 153,27	0,00	7 627,65 €
94048	MAROLLES-EN-BRE	125 866,20	0,00	13 883,12 €
91377	MASSY	434 591,30	0,00	47 935,70 €
92048	MELDON	976 398,14	0,00	107 697,35 €
77294	MITRY-MORY	63 473,20	0,00	7 001,14 €
78418	MONTESSON	0,00	0,00	0,00 €
93047	MONTFERMEIL	40 093,88	0,00	4 422,38 €
91432	MORAMIS	349 473,45	0,00	38 547,15 €
93049	NEUILLY-PLAISANCE	260 391,15	0,00	28 721,31 €
93051	NOSSY-LE-GRAND	864 275,85	0,00	95 330,19 €
91458	NOZAY	43 328,82	0,00	4 779,20 €
94055	Ormesson-Sur-Marne	43 847,06	0,00	4 836,36 €
91471	ORFAY	165 781,97	0,00	18 285,86 €
94056	PERIGNY-SUR-YERRES	0,00	0,00	0,00 €
93062	RANCY (LE)	0,00	0,00	0,00 €
92063	RUEIL-MALMAISON	91 230,94	0,00	10 062,83 €
92064	SAINT-CLOUD	128 116,14	0,00	14 131,29 €
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	15 351,40	0,00	1 693,27 €
91587	SAULX LES CHARTROUX	81 107,95	0,00	8 946,26 €
77450	SERVON	55 152,50	0,00	6 083,56 €
93071	SEVRAN	343 224,28	0,00	37 857,86 €
92072	SEVRES**	0,00	0,00	0,00 €
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	0,00	0,00	0,00 €
77479	VAURES SUR MARNE	0,00	0,00	0,00 €
92076	VAUCRESSON	1 487,64	0,00	164,63 €
93074	VALUJOIRS	0,00	0,00	0,00 €
78640	VELIZY-VILLACROUILAY	40 707,47	0,00	4 490,06 €
91645	VERRIERES LE BLESSON	0,00	0,00	0,00 €
78646	VERSAILLES	837 346,87		92 359,91 €
78650	VESNET (LE)	431 595,86	0,00	47 605,31 €
92077	VILLE D'AVRAY	87 929,75	0,00	9 698,71 €
91661	VILLEBON SUR YVETTE	71 103,35	0,00	7 842,74 €
77514	VILLEPARIS	121 735,10	0,00	13 427,46 €
93078	VILLEPENTE	280 455,73	0,00	30 934,45 €
78686	VROFLAY	54 238,17	0,00	5 982,51 €
91689	WISSOUS	85 153,58	0,00	9 392,50 €
	67	11 216 914,52	3 370 579,68	2 787 699,66 €

(*) En attente de justificatifs complémentaires

(**) Pas de travaux déclarés

$$R2 = (0,5 B + 0,2 I) \times (1 + P_0/P_d) \times (FA2) \times (0,01 D + 0,1)$$

Pc : population de la concession au 31 décembre 2024:

1 475 417

Particularité de la concession Sigeif :

- Pd = Pc : 1 475 417

- FA2 : 1,15

- Pféod du "T" : 6 762 373,37

ing_déc 2024 (Actualisée)

- D : durée de la concession : 30 ans

$$(1 + P_0/P_d) \times FA2 =$$

2,30

$$(0,01 \cdot D + 0,1) =$$

0,40

$$R2 = 0,184 I$$

+

$$0,46 B$$

R2 2025 Electricité (en cours)=

2 787 699,66 €

R2 2025 (partie I) = 1 237 233,01 €

R2 2025 (partie B) = 1 550 466,65 €

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a circular official stamp of the Île-de-France Region on the left, featuring a coat of arms and the text "RÉGION ÎLE-DE-FRANCE". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Ch. Provot".

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025**DÉLIBÉRATION N° 25-27****OBJET :**

Contrat de vente de
l'électricité
photovoltaïque

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-

les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis

- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L.315-1 à L.315-8 et R.337-18 à R.337-24,

Vu le modèle de contrat de vente de l'électricité photovoltaïque,

Considérant que le contrat de vente d'électricité photovoltaïque sera conclu pour une durée ferme de vingt (20) ans avec les collectivités pour lesquelles le Sigeif développe des projets solaires ;

Considérant que le tarif proposé sera défini de manière à permettre l'amortissement de l'ensemble des coûts d'investissement et d'exploitation portés par le Sigeif, tel qu'évalué dans l'étude de faisabilité figurant en annexe 1 du contrat.

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1 : Approuve le projet de contrat de vente de l'électricité photovoltaïque joint à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment à signer les contrats et les éventuels avenants.

- 4 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a blue circular official stamp of the Île-de-France Region, featuring a coat of arms and the text "RÉGION ÎLE-DE-FRANCE". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Ch. Provot".

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025**DÉLIBÉRATION N° 25-28****OBJET :**

Approbation du rapport de contrôle
de la concession de distribution publique
de chaleur sur la commune de Chaville
portant sur l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL

(Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis

- 3 -

- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le contrat pour la production et la distribution d'énergie calorifique par concession conclu entre la commune de Chaville et la société GDF-Suez Energie Services (aujourd'hui Engie Energie Services) le 13 décembre 2002,

Vu les avenants n°1, n°2, et n°3 signés respectivement les 23 octobre 2015, 1^{er} mars 2020 et 7 novembre 2023 portant modification au contrat,

Vu le transfert de la compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid de la commune de Chaville au Sigeif en date du 30 septembre 2024,

Vu le compte rendu technique et financier d'activité 2024 du concessionnaire présenté à la commission de consultation des services publics locaux réunie le 6 octobre 2025,

Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » prennent acte,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Prend acte du compte rendu d'activité technique et financier de la concession de distribution publique de chaleur sur la commune de Chaville portant sur l'exercice 2024.

Article 2 : Approuve le rapport de contrôle de la concession de distribution publique de chaleur sur la commune de Chaville portant sur l'exercice 2024.

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a circular official stamp of the Île-de-France Region on the left. To its right is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Ch. Provot'. A horizontal line is drawn under the signature.

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025DÉLIBÉRATION N° 25-29OBJET :

METHA VALO 92
Rapport annuel sur l'année 2024

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-

les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis

- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

L E C O M I T É,

Vu le code général des collectivités territoriales et, en particulier, les articles L.1411-3 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 3131-5,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les délibérations du Sigeif n° 19-51 et n°19-52 du 23/12/2019, ainsi que n°22-14 du 21/03/2022,

Vu la convention constitutive du groupement d'autorité concédante passé entre le SYCTOM et le Sigeif du 27 janvier 2020,

Vu le Contrat de concession pour la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers conclue le 4 avril 2022 entre le Groupement d'Autorités Concédantes pris en la personne de son coordonnateur le Syctom et la société PAPREC à laquelle s'est substituée de plein droit la société METHA VALO 92,

Vu le rapport annuel de METHA VALO 92 pour l'exercice 2024, joint en annexe,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Prend acte du rapport annuel de METHA VALO 92 sur l'activité de la société en 2024.

- 4 -

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a circular official stamp of the Region of Île-de-France on the left, featuring a coat of arms and the text "RÉGION ÎLE-DE-FRANCE" and "LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Ch. Provot".

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025DÉLIBÉRATION N° 25-30OBJET :

SEML Sigeif Mobilités
Rapport des administrateurs
du Sigeif

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL

(Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis

- 3 -

- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Vu les statuts de la SEML Sigeif Mobilités,

Vu le rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de cette société en 2024,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Prend acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités en 2024.

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a circular official stamp of the SEML Sigeif Mobilités, featuring a coat of arms and the text "SEML SIGEIF MOBILITÉS". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 OCTOBRE 2025**DÉLIBÉRATION N° 25-31****OBJET :**

Création de postes
Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-cinq le six octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-six sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), DAGONET (Béthémont-la-Forêt), DESBOIS (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), DAGONET (CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt), MOUSTACAS (Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)), CRESPI (Clamart), Mme SOARES (Courbevoie), MM. DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPELEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Haÿ-

les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), PECQUEUX (Ivry-sur-Seine (GOSB)), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LUCAS (Loges-en-Josas), Mme BOUY (Louvres), MM. KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), Mme BOURDELOT (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis (GOSB)), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB), MONNET (Commune nouvelle de Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), LEMBERT (Suresnes), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), AMMAD (Villetaneuse), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France - M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan – M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin - M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. SEGUIN, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY, délégué titulaire de Saint-Martin-du-Tertre
- M. REDON, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine à M. TOURE, délégué titulaire de Neuilly-Plaisance
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- Mme LEHEMBRE, déléguée titulaire de Pantin à M. MONNET, délégué titulaire de Commune nouvelle de Saint-Denis

- 3 -

- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte
- M. FANTOU, délégué titulaire de Villebon-sur-Yvette à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant l'évolution des activités du Syndicat, et plus particulièrement la nécessité de répondre aux enjeux de transition énergétique et aux besoins des collectivités en matière de réseaux de chaleur ;

Considérant le développement des missions et la nécessité d'informer sur les actions menées par le Syndicat en créant un emploi permanent de chargé de communication,

Considérant que la technicité des emplois considérés et leur spécificité justifient qu'il puisse être procédé au recrutement d'agent contractuel sur ces postes pour occuper ces emplois permanents,

Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des effectifs du Syndicat,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Il est créé un poste d'ingénieur réseau de chaleur pour la Direction de la transition énergétique et de l'innovation et un poste chargé de communication pour la Direction de la communication.

Emploi affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Ingénieur réseau de chaleur	- Piloter des projets de réseaux de chaleur et/ou de froid et réaliser le suivi technique et financier des opérations en partenariat avec les communes concernées. - Coordonner et fédérer les différents acteurs et partenaires des projets (Ademe, opérateurs, entreprises de travaux, entreprises de maintenance, autres financeurs...). - Assurer le suivi et le contrôle des délégations de services publics de distribution de la chaleur du Syndicat. - Assurer une veille active technique et réglementaire.	Attaché territorial Ingénieur territorial	Mini : IB 444 / IM 395 Maxi : IB 821 / IM 678	<i>BAC +5 , École d'Ingénieur ou Master 2 domaine de l'énergie avec ou sans expérience</i>
Chargé de communication	- Accompagner la conception/réalisation de toutes les actions de communication externe et interne print & digital du Syndicat : édition, événementiel, digital, relations média. - Concevoir et piloter la stratégie sur les réseaux sociaux afin de renforcer la visibilité du Sigeif. - Mettre en œuvre l'évolution du site Internet et actualiser son contenu.	Attaché territorial	Mini : IB 444 / IM 395 Maxi : IB 821 / IM 678	<i>Bac + 3 ou + 4 ou + 5, École de journalisme, licence, master communication</i>

Article 2 : Autorise le Président du Sigeif à pourvoir au recrutement d'un ingénieur réseau de chaleur et d'un chargé de communication, soit par un agent titulaire, soit à défaut par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 : Adopte la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet.

Article 4 : Indique que les crédits nécessaires à la création de ces deux postes sont inscrits au Budget, lors de la décision modificative.

Par délégation du Président,
Le Directeur général

The image shows a circular official stamp of the Île-de-France Region on the left, and a handwritten signature in blue ink on the right. The signature appears to be 'Ch. Provot'.

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>